

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix-huit octobre, à 21H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 11 octobre 2022, sous la Présidence de Mme SEON Isabelle, Maire.

Présents : Isabelle SEON, Maire ; Jean-Michel LAGIER, 1^{er} adjoint ; Alphonse MONTAGNE, 2^{de} adjoint ; Florence FAVIER, Sébastien GIROUX, Frédéric JOURDE, Christelle MAITRE, Brigitte NICOLAS, Michel VALENTIN.

Absents : Guillaume MATHIEU

Secrétaire de séance : Mme Florence FAVIER

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation PV dernier conseil
- Délibération Fêtes et cérémonies
- Délibération Installation éclairage public Maison de la Faune et de la Flore (ajouter après envoi convocation)
- Questions diverses

PV dernier conseil

Le PV a été communiqué aux conseillers en même temps que la convocation.

Mme le Maire demande s'il y a des remarques. Mme Christelle MAITRE souligne qu'elle avait demandé pour les pare-neiges pour le village de Bruac. La remarque est notée sur le PV. Le conseil approuve le PV avec la remarque et Mme le Maire et le secrétaire signent (M. GIROUX Sébastien).

Délibération Fêtes et cérémonie

Délibération :

Madame le Maire explique qu'il faut prendre une délibération pour le compte 6232 (fêtes et cérémonies) dans laquelle sera stipulée les éléments qui peuvent être comptabilisé dans ce compte. Pour déterminer quelles sont les éléments à mettre dans la délibération, Mme le Maire lit la délibération d'une autre commune pour modèles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre cette délibération avec les éléments indiqués dans ce modèle.

Délibération Installation éclairage public Maison de la Faune et de la Flore

Délibération :

Mme le Maire expose au conseil la proposition du Syndicat départemental d'Energies de la Haute-Loire pour l'installation de poteau pour l'éclairage public au niveau de la Maison de la Faune et de la Flore.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité vote le montant des travaux proposés par le SDE et prend la délibération.

Questions diverses

- Mme le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre qui aura lieu au monument aux morts de la commune. Il sera suivi d'un repas pour les aînés où les membres du conseil sont conviés.
- Madame le Maire informe que les arbustes prévus sur les talus de la nouvelle construction seront installés début novembre.

La séance est levée à 21h21.

Commentaire ou remarques avant validation du procès-verbal :

Signature du Président de séance et du Secrétaire de séance

